



INFORMATION

Pour les assurés titulaires d'une assurance obligatoire
des soins FAVORIT CASA

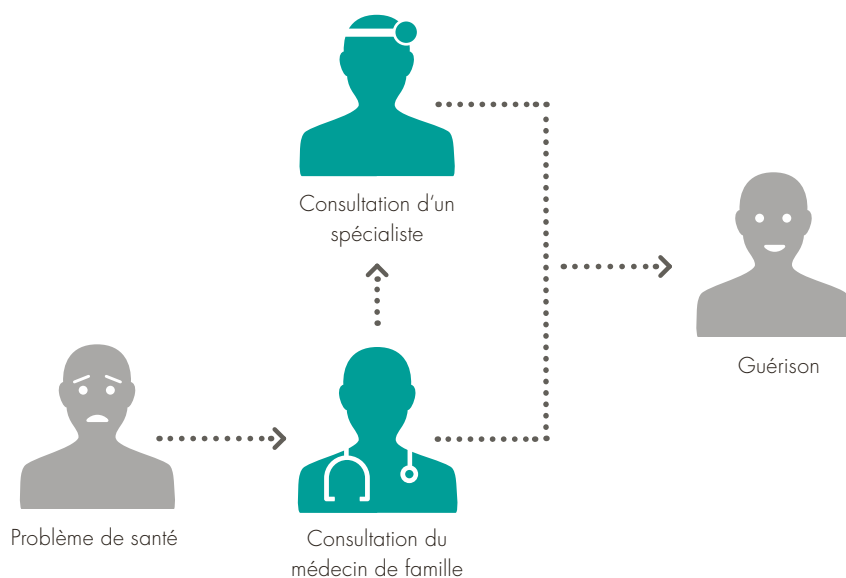
Le modèle d'assurance de base individuel.

Quelles sont les particularités de l'assurance FAVORIT CASA?

Avec FAVORIT CASA, vous avez choisi une variante de l'assurance obligatoire des soins très intéressante vous offrant une couverture étendue. FAVORIT CASA vous fait bénéficier d'une remise attrayante sur les primes.

SWICA peut vous proposer ces conditions avantageuses car vous adoptez une attitude responsable face à l'offre médicale. Concrètement, les dispositions ci-après font partie intégrante de votre contrat d'assurance:

- Vous choisissez votre médecin de famille dans la liste des médecins partenaires de SWICA.
- A chaque nouveau problème de santé, vous consultez votre médecin de famille. Vous discutez avec lui de la procédure à suivre, comme le choix d'un spécialiste, d'un hôpital ou d'autres thérapies.





Où consulter la liste des médecins?

Vous trouverez la liste en vigueur en ligne, à l'adresse www.swica.ch/liste-medecins. Au besoin, nous pouvons vous en faire parvenir un exemplaire imprimé.

Que faire en cas d'urgence?

Adressez-vous, en premier lieu, à votre médecin de famille. En dehors des heures d'ouverture du cabinet, contactez le conseil téléphonique sante24 au numéro +41 44 404 86 86 ou le service des urgences médicales de votre commune. Informez dès que possible votre médecin de famille sur le traitement d'urgence.

Dans quelles situations n'est-il pas nécessaire de consulter votre médecin de famille?

- En cas d'urgence
- Les enfants jusqu'à 18 ans peuvent être traités par un pédiatre sans consultation préalable du médecin de famille
- Pour des consultations chez l'ophtalmologue ou le gynécologue
- Pour des traitements reçus durant un séjour temporaire à l'étranger

Que se passe-t-il si vous ne respectez pas les clauses de votre contrat?

Lorsqu'un assuré contrevient à plusieurs reprises à l'obligation de consultation, SWICA a le droit de l'exclure de l'assurance FAVORIT CASA pour la fin d'un mois civil. Cette mesure entraîne automatiquement le passage dans l'assurance STANDARD conventionnelle.

Où obtenir un complément d'informations sur votre assurance maladie ou accidents?



Pour toute question concernant votre couverture d'assurance, veuillez vous adresser à votre service clientèle SWICA 7x24 h, au numéro indiqué sur votre carte d'assurance SWICA ou sur votre police. Vous trouverez aussi d'autres informations en ligne, à l'adresse swica.ch

Le versement des prestations est régi par les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Conditions spéciales (CS), avec la date d'édition figurant sur votre police d'assurance.

Les applications SWICA, toujours à vos côtés



Les applications SWICA vous permettent d'accéder, sans contrainte de lieu et en toute simplicité et sécurité, à une foule de services.



Transmission de factures

Envoyez à SWICA vos justificatifs de remboursement en toute simplicité via smartphone ou tablette, gardez le contrôle des factures transmises et suivez l'état de traitement du décompte de prestations.

Plus d'infos sur: swica.ch/prestations



BENEVITA: rester actif et cumuler des points, c'est tout bénéfice

Activité physique, alimentation ou bien-être, BENEVITA vous propose une foule de contenus et de conseils intéressants sur le thème de la santé. Un mode de vie actif au quotidien vous permet de promouvoir votre santé, mais aussi de faire baisser vos primes par l'obtention de points bonus.

Plus d'infos sur: swica.ch/benevita



BENECURA: prenez votre santé en main

L'application BENECURA vous assiste dans toutes les questions de santé ou en cas de maladie. Vous parcourez SymptomCheck, développé par des médecins, en toute simplicité et recevez des recommandations personnalisées (consultation médicale, auto-traitement, etc.). sante24 vous apporte un soutien médical par téléphone. Le lexique médical et la liste de médicaments vous servent d'ouvrages de référence fouillés.

Plus d'infos sur: swica.ch/benecura